



**RÉGION
AUVERGNE- RHÔNE-
ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N° 84-2023-331

PUBLIÉ LE 4 DÉCEMBRE 2023

Sommaire

**84_DRFIP_Direction régionale des finances publiques
d'Auvergne-Rhône-Alpes / Cabinet du directeur**

84-2023-11-30-00009 - CROEC-2023-11-30-176 (1 page)

Page 3

DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'Auvergne-Rhône-Alpes ET DU DÉPARTEMENT DU RHÔNE

**Décision Portant délégation de fonctions du commissaire du Gouvernement
près le conseil régional de l'ordre des experts-comptables
de la région Auvergne Rhône-Alpes**

CROEC-2023-11-30-176

L'administrateur général des Finances publiques, Directeur régional des Finances publiques d'Auvergne-Rhône-Alpes et du département du Rhône,

Vu l'ordonnance n° 45-2138 du 19 septembre 1945 portant institution de l'ordre des experts-comptables et réglementant le titre et la profession d'expert-comptable, notamment son article 56 ;

Vu l'arrêté du 18 août 2022 portant nomination du commissaire du Gouvernement près le conseil régional de l'ordre des experts-comptables de la région Auvergne Rhône-Alpes;

Décide :

Article 1

Délégation de fonctions est donnée à Mme Bernardette RABIAU, administrateur général des Finances publiques à l'effet de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions de commissaire du Gouvernement auprès du conseil régional de l'ordre des experts-comptables ;

Article 2

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Fait le 30 novembre 2023

Le commissaire du Gouvernement

Pascal ROTHÉ